

# Table des matières

---

<b>12</b>	<b>Service des biens culturels (SBC)</b>	<b>4</b>
<b>12.1</b>	<b>Activités</b>	<b>4</b>
12.1.1	Recensement des biens culturels	4
12.1.2	Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)	4
12.1.3	Examen des demandes de permis de construire	4
12.1.4	Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions	4
12.1.5	Expertises et conseils	5
12.1.6	Documentation sur le patrimoine	5
12.1.7	Publications et actions de sensibilisation	5
12.1.8	Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise	5
12.1.9	Commissions	5
<b>12.2</b>	<b>Événements particuliers</b>	<b>6</b>

---

## 12 Service des biens culturels (SBC)

Chef de service : Stanislas Rück

### 12.1 Activités

#### 12.1.1 Recensement des biens culturels

L'ensemble des communes fribourgeoises dispose aujourd'hui d'un recensement de référence. Les révisions se font en fonction de l'ancienneté des recensements, de l'importance du site et des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL). Durant l'année 2022, le recensement des immeubles a été révisé dans 6 (4) communes couvrant 6 (4) localités. Sur 3213 (2763) immeubles considérés, 349 (472) ont été recensés et évalués. 3 (3) immeubles ont fait l'objet de documentations étendues.

Le recensement des biens culturels meubles se poursuit avec l'identification et l'évaluation du patrimoine religieux du canton. 5 (16) édifices ont été visités, pour certains partiellement, dont 2 (5) églises et 1 (9) chapelle. Au total, 601 (642) meubles ont été intégrés dans la base de données dédiée, qui compte actuellement 24 438 (23 837) entrées.

Dans le domaine des immeubles 19 (40) fiches ont été rédigées. Dans le domaine des meubles, la rédaction de 15 (64) fiches a été bouclée.

#### 12.1.2 Mise sous protection et révision des plans d'aménagement local (PAL)

La mise sous protection se fait par le biais des PAL. Cette procédure se traduit formellement par des zones et des périmètres de protection, ainsi que par des listes de biens culturels meubles et immeubles fixant leur degré de protection. Ainsi, le Service a préavisé 48 (38) dossiers de PAL dans les différentes phases de révision, dont 9 (9) en examen préalable et 39 (29) en examen final.

En outre, le Service est chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire), soit actuellement 10 556 (10 178) immeubles sur un total de 20 681 (20 631) immeubles recensés.

#### 12.1.3 Examen des demandes de permis de construire

En 2022, le Service s'est prononcé sur 2375 (2326) demandes, toutes procédures confondues. Les dossiers d'aménagement (PAL et PAD), ainsi que les projets routiers représentent 5,9 % (7,4 %) et les permis de construire 94,1 % (92,6 %) des dossiers traités, soit 1722 (1615) en examen final, 321 (327) en examen préalable et 132 (180) en consultation hors procédure. 1584 (1208) préavis concernent des nouvelles constructions ou des bâtiments non-protégés dans des sites protégés contre 713 (869) qui concernent des bâtiments protégés. La part des préavis établis à l'intention des communes dans le cadre des procédures restreintes s'élève à environ 38,9 % (20 %). Aux demandes qui requièrent un préavis formel s'ajoute un nombre au moins égal de demandes informelles.

#### 12.1.4 Suivi des travaux de conservation et des demandes de subventions

Les mesures de protection se mettent en pratique au moment de la réalisation des travaux. Les collaborateurs-collaboratrices du Service suivent les chantiers et contribuent avec leurs conseils à la prise de décision.

Les subventions cantonales versées représentent un montant de 2 664 785 (1 562 365) francs. Elles ont été destinées pour 86,2 % (81,3 %) à des associations et des privés, et pour 13,8 % (18,7 %) à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions promises (engagement maximum avant le début des travaux) représentent un montant total estimé à 1 502 121 (2 636 134) francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 75 % (81 %) du montant total ; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 25 % (19 %).

Sur l'ensemble, les versements de subventions correspondaient en 2022 à un taux moyen de 12,4 % (11,7 %) sur un montant subventionnable de près de 11,47 (12,19) millions de francs. Sachant que les frais subventionnables ne représentent en principe pas plus de 50 % des coûts totaux d'un chantier, on peut affirmer que chaque franc de

---

subvention versé correspond à 16 fr. 05 (15 fr. 60) d'investissements en faveur du patrimoine en particulier et de l'économie du canton en général. Des subventions fédérales ont été versées par l'OFC pour un montant de 573 047 (162 048) francs dans le cadre de la convention-programme et pour un montant de 46 170 (293 617) franc pour des projets hors convention. La convention-programme 2021-2024 porte sur un montant global de 3 184 000 francs pour 4 ans. En 2022, 84 % (76 %) de ce montant a déjà été octroyé définitivement pour des objets annoncés ou en cours.

#### 12.1.5 Expertises et conseils

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et de restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 60 115 (72 815) francs.

Le Service a accompagné en tant qu'expert en patrimoine plusieurs concours d'architecture et mandats d'études parallèles pour des sites et des objets sensibles. De manière générale, il assiste le Service des bâtiments dans l'entretien des monuments historiques, propriétés de l'Etat. Cette année, il a suivi en particulier les concours pour le réaménagement du château de Bulle, le concours pour le renouvellement de l'éclairage intérieur et extérieur de la Cathédrale et les concours en lien avec le développement du site AGRICO à St-Aubin. Le Service a en outre étroitement accompagné les projets de restauration de l'Abbaye d'Hauterive, de l'Hôtel cantonal et des tours et remparts de Fribourg.

#### 12.1.6 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

15 532 (25 355) photos numériques ont enrichi le fonds des recensements. 1650 (421) documents ont été versés dans la documentation fribourgeoise. 172 (59) notices biographiques sommaires d'artistes ou artisans ont été rédigées pour compléter la base de données des « auteurs » qui comprend actuellement 4791 (4619) entrées. La bibliothèque s'est enrichie de 457 (552) ouvrages, monographies et numéros de revues. Elle compte actuellement 14 070 (13 613) ouvrages. Le service a répondu à 75 demandes, par des particuliers, de mise à disposition de documentation.

#### 12.1.7 Publications et actions de sensibilisation

L'année a été consacrée à la poursuite de la rédaction des textes pour le Recensement d'architecture contemporaine et le Service a concentré ses efforts sur la production et la publication de la monographie sur l'Hôtel cantonal. Il a également collaboré avec les musées du canton pour diverses manifestations.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a notamment proposé diverses visites guidées.

Le Service a à nouveau organisé les Journées européennes du Patrimoine (JEP) les 10 et 11 septembre sur le thème « Temps libre ». Ces visites ont attiré 5952 (2519) visiteurs dans notre canton, pour un total de 45 000 personnes dans l'ensemble du pays.

#### 12.1.8 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

Le responsable cantonal de la PBC a collaboré au suivi du projet de Centre de stockage inter-institutionnel cantonal (SIC) qui inclut, en plus des surfaces de stockage ordinaire, le premier abri PBC pour l'Etat de Fribourg.

#### 12.1.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 8 (9) séances. Le bureau de la CBC n'a pas siégé en 2022 faute de dossiers à traiter.

La Sous-Commission des biens culturels meubles n'a pas siégé en 2022, faute de dossiers de mises sous protection à traiter.

Le Service siège aussi dans différentes commissions du patrimoine des chefs-lieux de districts et dans des fondations à titre de représentant de l'Etat, notamment dans la Fondation d'Hauterive, celle du Panorama de la bataille de Morat la Fondation Pro Patria et dans la Fondation en faveur de la sauvegarde de l'ancien pont d'Allières sur l'Hongrin.

---

## 12.2 Evénements particuliers

La conception de la nouvelle base de données des biens culturels meubles RBCM a été entamée en 2022 et une première phase de développement a pu être lancée, en parallèle avec une réflexion sur l'amélioration des processus et un important travail de préparation des données pour la migration.

Le Service a pu avancer avec la planification de différents projets notamment un projet transversal pour la digitalisation des fonds patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat sous le nom de Digifonds.

Le projet de collaboration avec la Corporation ecclésiastique cantonale a pu être formalisé, le financement assuré et les travaux préparatoires lancés. Il se concrétisera de 2023 à 2027. Le Conseil d'Etat a également confié pour mission au SBC la constitution d'une Commission de réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux. En marge de la collaboration avec les instances concernées, un colloque sur le sujet sera organisé en mars 2023.

L'Office fédéral de la culture a débuté la révision de l'inventaire des sites construits d'importance nationale ISOS au courant de l'année avec une première livraison des fiches d'inventaire pour les sites du district de la Broye. Ce travail se poursuivra jusqu'en 2026 et sera accompagné en parallèle par la révision des sites d'importance régionale et locale réalisé par le Service.